Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :

15	Voix pour	
3	Voix contre	Patrick Fauchon, Ghislaine THOMAS-ROUTIER, Gaëtan BRISSET
1	Abstentions	Johanna BOZEC
18	Votants	

Décide à la majorité :

- D'approuver le versement de ces deux subventions,
- D'autoriser Monsieur le Maire à inscrire au budget M4 les subventions votées

La secrétaire de séance,

V.DALBIN

Le Maire,

MAIRIE DE FLAMANVILLE 50340

F.BRISSET

Accusé de réception en préfecture
050-215001843-20260925-26D087-DE
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de réception préfecture : 08/10/2026

2026/119
COMMUNE DE FLAMANVILLE
DOMAINE 7.1 : Décisions budgétaires
26.D.087

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vendredi 25 septembre 2026 à 20h00, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 18 septembre 2026 se sont réunis sous la présidence de M. Franck BRISSET, Maire.

Membres en exercice : 19

Présents : F. BRISSET, K. MELIN, P. LEMARCHAND, V. DALBIN, A. LEBOULANGER, E. TELLIER, B. MARTEL, D. LELUBEZ, A. LOUIS, C. VANHECKE, R. LEBARBIER, G. GOURDEL, P. FAUCHON, G. THOMAS-ROUTIER, G. BRISSET.

Pouvoirs : G.GOURDEL donne pouvoir à D.LELUBEZ, A.VAGNER donne pouvoir à R.LEBARBIER

Secrétaire de séance : V. DALBIN

Camping : régularisation pour la subvention de démarrage du budget M4 camping.

Suite à la création d'un budget M4 afin de gérer la reprise du camping de Flamanville au 15 février 2026, il a été nécessaire de verser, du budget principal communal vers la budget annexe, deux subventions afin de l'alimenter.

Elles se décomposent de la manière suivante :

- Subvention de fonctionnement : 109 316.00 €
- Subvention d'investissement : 379 586.00 €

DÉLIBÉRATION

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M4 pour les services publics industriels et commerciaux,

Vu la délibération 26.D.032,

Vu l'avis positif de la commission des finances en date du 21 septembre 2026,

Considérant la nécessité d'alimenter le budget M4,

Accusé de réception en préfecture
050-215001843-20260925-26D087-DE
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de réception préfecture : 08/10/2026